



Projet Servette FC

Genève, le 24 juin 2008

© Tous droits réservés aux ayants droits

Objectif Global du Projet Servette FC



Le projet vise à guider le Servette FC vers de nouvelles ambitions en stabilisant les fondations actuelles, en développant et optimisant les structures, en continuant d'investir dans un programme éducatif performant et en construisant un programme de formation visant à créer un pool d'excellence régionale. Le projet Servette FC a pour objectif de renforcer l'environnement de l'équipe fanion afin d'établir le club et toute la région de Genève en tant que modèle dans le football professionnel en Suisse.

© Tous droits réservés aux ayants droits

Sommaire de présentation



- **Approche et vision**
 - L'équipe fanion, La formation, La marque
- **Organisation et structure**
 - Organigramme et fonctionnement SA et ASFC
- **Conditions d'Accord**

© Tous droits réservés aux ayants droits

Approche et vision/L'équipe fanion



- Promotion en Super League dans les 24 mois.
- Professionnalisation des joueurs et du staff technique.
- Engagement de 4 à 5 joueurs cadres et optimisation du contingent.
- Engagement de Gérard Castella, renforcement du staff technique et médical.
- Adoption d'une charte ayant pour objectif d'insuffler une vision globale d'excellence à l'ensemble du staff sportif sur les valeurs de :
RESPECT, ETHIQUE, PROFESSIONNALISME.
- Reconquête du public genevois.

© Tous droits réservés aux ayants droits

Approche et vision/La formation



- Création d'une Académie du sport et développement d'un programme de formation sportive et professionnelle.
- Création d'un centre d'accueil SFC.
- Création de liens positifs avec l'ensemble des clubs de la région afin d'établir une filiation forte entre le SFC et les différentes entités locales. (Mise en place d'une charte régionale pour promouvoir les joueurs des autres clubs).
- Systématisation de la détection des jeunes talents en assurant leur développement tant sportif que scolaire.
- Stimulation de l'éclosion des jeunes talents dans la 1^{er} et 2^{ème} équipe.
- Mobilisation des compétences et ressources locales.

© Tous droits réservés aux ayants droits

Approche et vision/La marque



- Création d'une marque SFC.
- Développement du concept Multimédia SFC (Internet, TV, GSM, etc.).
- Création de partenariats solides et à long terme avec les entreprises et les médias de la région.
- Rassemblement de tous les acteurs genevois autour de la marque SFC.
- Valorisation de l'histoire ainsi que de l'esprit formateur du Club.
- Communication incitative et interactive en vue du développement de la marque SFC.
- Développement du merchandising de la marque autour des éléments suivants :
 - **La communication:** Affichage, print, le site internet, les spots TV, multimédia
 - **Le Servette FC:** Maillots, car, training
 - **Merchandising:** La boutique SFC, Servett'Café

© Tous droits réservés aux ayants droits

Organisation et structure



- Constitution d'une SA avec détermination d'un Conseil d'Administration.
Ouverture du Capital à des investisseurs tiers correspondant notamment aux critères suivants:
 - Forte implantation locale et régionale
 - Vision commune sur Le projet SFC
- Nomination d'un directeur général.
- Création d'un nouvel organigramme pour le SFC et l'ASFC.
- Collaboration avec les forces vives actuelles du Club.
- Optimisation des structures administratives.
- Création de nouvelles ressources financières.

© Tous droits réservés aux ayants droits

Processus de souscription



- Création d'une SA au 01.07.2008 avec un capital actions de CHF 4'000'000.-.
- Création d'une convention d'actionnaires.
- M. M Pishyar souscrit 75% du capital actions.
- Ouverture du capital aux donateurs historiques (maximum 25%).
- Ouverture du capital à de nouveaux investisseurs locaux ou régionaux (maximum 20% répartis en maximum 4 parts de 5% chacune).
- Les actions non-souscrites, soit par les donateurs historiques, soit par les nouveaux investisseurs locaux/régionaux au 31.8.2008, sont souscrites par Mr Pishyar.

© Tous droits réservés aux ayants droits

Conditions d'Accord



- Création d'une SA au 01.07.2008 dotée d'un capital actions CHF 4'000'000.-.
- Souscription du capital à hauteur de 75% par Mr M Pishyar (selon processus décrit).
- Les budgets de la SA sont définis par le Conseil d'Administration de la SA.
- Conformément aux exigences de la Swiss Football League, le Conseil d'Administration de la SA s'engage à fournir toutes les garanties en vue de l'obtention de la licence pour la participation aux championnats de ChL ou ASL (selon articles SFL et Code des Obligations Suisse, notamment couverture de budget et de déficit).
- Le budget 2008-2009 sera doublé par rapport au budget prévisionnel actuel.
- Dotation en faveur de l'ASFC d'un capital de départ de CHF 300'000.- et financement futur par la SA.
- Suspension à ce jour de toute discussion avec d'autres investisseurs potentiels et autres engagements.
- Entrée en vigueur: immédiate.

© Tous droits réservés aux ayants droits

Opportunités et Risques



- Signature du contrat avec G. Castella si projet validé ce jour.
- Cas "K" et autres opportunités sur le marché - joueurs cadres.
- Partenariat immédiat avec un club phare de ASL.
- Partenaires et sponsors prêts à s'investir dans Le Projet.
- Partenaires médias motivés à véhiculer les ambitions formulées.
- Equipe compétitive pour le championnat 08-09.
- Attentes du public genevois.

© Tous droits réservés aux ayants droits